



## Le titre de Fellow du CMFC (FCMF) : Renseignements pour la personne proposante

Vous pouvez consulter la [plateforme de mise en candidature](#) pour le titre de Fellow (candidatures d'un pair et auto-mises en candidature) pendant la période de mise en candidature, du premier jour ouvrable en janvier au 31 mars de chaque année. Veuillez vous connecter en utilisant les informations de votre compte de membre du CMFC et sélectionner « **Soumettre une mise en candidature par un pair** ».

Si vous souhaitez proposer la candidature d'une personne et que vous **n'êtes pas** membre du CMFC, veuillez accéder au système de mise en candidature [ici](#).

---

### Critères d'admissibilité au titre de Fellow

Pour être admissible à soumettre sa candidature pour obtenir le titre de Fellow (FCMF), la personne candidate doit

- Être membre en règle du CMFC dans la catégorie Membre en exercice
- Avoir maintenu la Certification du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF) pendant au moins 10 ans avant la soumission de la candidature
- Démontrer un engagement envers le large éventail des compétences qui caractérisent la médecine de famille à l'aide d'activités liées à au moins quatre des sept rôles [CanMEDS-MF](#) (collaborateur, communicateur, expert en médecine familiale, promoteur de la santé, leader, professionnel, érudit).
- Démontrer une contribution importante à la médecine de famille ou par son intermédiaire en respectant les [Quatre principes de la médecine familiale](#) :
  - Le médecin de famille est un clinicien compétent.
  - La médecine familiale est une discipline communautaire.
  - Le médecin de famille est une ressource pour une population définie de patients.
  - La relation médecin/patient constitue l'essence du rôle du médecin de famille.

Avant de soumettre la candidature d'un·e membre du CMFC au titre de Fellow, veuillez confirmer que cette personne est admissible en communiquant avec l'équipe du Fellowship à [fellowship@cfpc.ca](mailto:fellowship@cfpc.ca)

---

### Admissibilité des proposants et restrictions

Chaque mise en candidature doit être accompagnée d'énoncés de deux personnes proposantes, dont au moins une doit être membre en règle du CMFC.

Pour vous assurer qu'une personne peut agir à titre de membre proposant·e, veuillez confirmer qu'elle figure sur la [liste des membres du CMFC](#). Les patientes et patients et les membres de la famille **ne sont pas** des personnes proposantes admissibles. Les étudiantes et étudiants et les membres à la résidence

ne peuvent pas agir comme personne proposante membre du CMFC, mais ils peuvent fournir le deuxième énoncé d'appui.

---

## Énoncé de la personne proposante—Renseignements et directives

Les Fellows du CMFC (ceux et celles qui détiennent le titre de FCMF) doivent démontrer un engagement à l'égard des [quatre principes de la médecine familiale](#) dans leur pratique, dans l'autorité sanitaire locale, dans leur communauté et auprès de leurs collègues et de leur profession. Par ces contributions, les Fellows démontrent leurs réalisations exceptionnelles relativement aux éléments suivants :

- L'expertise clinique
- Une ressource dans la communauté
- Une ressource auprès d'une population définie de patients
- L'établissement et le maintien de relations dans la pratique

Pour être acceptée, la mise en candidature doit présenter les attributs et les réalisations du candidat dans suffisamment de détails pour permettre aux évaluateurs de bien comprendre comment le candidat a démontré son engagement envers les quatre principes de la médecine familiale dans sa pratique. Voici quelques exemples de l'information pouvant justifier chacun des quatre principes :

**1. Le médecin de famille est un clinicien compétent.**

- Les collègues consultent-ils la personne candidate pour des conseils concernant des cas difficiles?
- La personne candidate a-t-elle participé à des activités d'enseignement ou de recherche?
- La personne candidate a-t-elle participé à des initiatives visant à faire avancer la discipline de médecine de famille?

**2. La médecine de famille est une discipline communautaire.**

- La personne candidate est-elle impliquée dans sa communauté?
- La personne candidate a-t-elle assumé un rôle de leader dans des activités qui profitent à la communauté?
- Si la personne candidate n'était pas là, y auraient-ils des besoins insatisfaits dans la communauté?

**3. Le médecin de famille est une ressource pour une population définie de patients.**

- Quelles innovations dans la pratique ont été instaurées pour répondre aux besoins des patients de la personne candidate?
- Comment la personne candidate démontre-t-elle son engagement dans la pratique?

**4. La relation médecin/patient constitue l'essence du rôle du médecin de famille.**

- Quels liens la personne candidate a-t-elle créés et maintenus avec ses patients? Avec ses collègues? Avec sa communauté? Avec les autorités sanitaires locales? Au sein de la profession?

Veuillez mettre en valeur les contributions les plus importantes de votre personne candidate dans chacun des quatre domaines afin d'aider les examinateurs à bien comprendre pourquoi la personne candidate devrait recevoir le titre de Fellow du Collège. Les lettres d'appui doivent être d'un maximum de 500 mots.